



Commune de Cornillon-en-Trièves

Politique de confidentialité

La commune de Cornillon-en-Trièves a adopté une politique de confidentialité conforme aux dispositions de la législation en vigueur sur la protection des données personnelles, exposée dans le Règlement Général sur la Protection des Données, désigné ci-après par RGPD. Les données que vous pouvez être amené.e.s à nous confier sont intégrées dans le système de traitement appartenant à la commune de Cornillon-en-Trièves :

- Mairie, 1 Route de Grand Oriol 38710 Cornillon-en-Trièves
- Tél : 04 76 34 96 16 – mairie@cornillon-en-trieves.fr

Responsable de traitement

Au sens de l'article I.4.7 du RGPD, la commune de Cornillon-en-Trièves revêt la qualité de responsable du traitement des données personnelles collectées dans l'exercice de ses missions. La commune de Cornillon-en-Trièves, représentée par son maire, Gérard BAUP, détermine les finalités et les moyens du ou des traitements de données réalisés.

Délégué à la protection des données

Conformément à l'article IV.4.37 du RGPD, la commune de Cornillon en Trièves a désigné Bernard YCART auprès de la CNIL, comme son Délégué à la Protection des Données. Vous pouvez le joindre par mail à rgpd@cornillon-en-trieves.fr. Il répondra dans les meilleurs délais à toute sollicitation concernant l'exercice de vos droits. Ceux-ci, définis par le chapitre III du RGPD, sont rappelés ci-après. Afin de nous prémunir de tout risque de fuite de données ou d'usurpation d'identité, merci de joindre à toute demande une preuve de votre identité.

Données collectées

Conformément aux principes édictés dans l'article II.5 du RGPD, et en particulier au principe de minimisation, seules les données strictement nécessaires à l'exercice de nos missions sont recueillies et conservées. En particulier, la navigation sur notre site web <https://www.cornillon-en-trieves.fr> n'implique aucune collecte de donnée. Aucun cookie n'est déposé, aucune adresse IP de visiteur n'est détectée. Le site ne comporte pas de formulaire de contact, et ne recueille aucune donnée relative aux statistiques de navigation.

Pour sa communication, la commune utilise deux listes d'adresses mails, une pour la mairie, l'autre pour le comité des fêtes. L'adhésion à ces listes est entièrement volontaire, et peut être résiliée à tout moment. Aucun mail envoyé depuis ces listes ne fait apparaître les adresses mails des destinataires, et tous rappellent leurs droits. Une fois par an, il est demandé aux utilisateurs s'ils souhaitent maintenir leur abonnement. En cas de réponse négative, l'adresse correspondante est immédiatement supprimée.

Les recueils de données nécessaires aux missions de service public assurées par la commune de Cornillon-en-Trièves, le sont dans le respect de la réglementation de chacune de ces missions.

La licéité des traitements de données est définie par les alinéas c) et e) de l'article II.6 du RGPD. Chacun des traitements effectués est :

- c) soit nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la commune, responsable du

traitement, est soumise,

- e) soit nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique dont est investie la commune responsable du traitement.

Conservation des données

Conformément au principe de limitation de la conservation, les données sont conservées pendant la période strictement nécessaire à leur traitement, en accord avec la réglementation en vigueur localement. Par exemple, en accord avec la loi française, nous sommes dans l'obligation de conserver les informations de paiement et facturation pour une période de 10 ans. Les périodes de conservations pour chaque activité de traitement, sont précisées dans le Registre des Activités de Traitement, prévu à l'article IV.30 du RGPD, et consultable sur demande adressée à rgpd@cornillon-en-trieves.fr.

Traitement des données

La commune de Cornillon-en-Trièves vous informe qu'elle procédera au traitement des données de manière légale, loyale, transparente, adéquate, pertinente, limitée, précise et mise à jour. C'est pourquoi, elle s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour que celles-ci soient supprimées ou rectifiées sans délai lorsqu'elles sont inexactes.

Transfert des données

La commune de Cornillon-en-Trièves peut procéder à un transfert de données lorsque cela est nécessaire à l'exercice de ses missions, par exemple pour l'établissement d'un contrat, ou la transmission administrative d'un dossier. Elle le fera dans le respect des garanties, mesures et droits prévus par les chapitres IV.28 et IV.29 du RGPD, ainsi que par les chapitres V.44 à V.50 lorsqu'il s'agit de transferts à l'étranger.

Droits des titulaires

Conformément aux articles III.15 à III.22 du RGPD, concernant les données que nous détenons sur vous, vous disposez des droits suivants.

- droit d'accès (article III.15 du RGPD)
- droit de rectification (article III.16 du RGPD)
- droit d'effacement (article III.17 du RGPD)
- droit à la limitation du traitement (article III.18 du RGPD)
- droit de notification (article III.19 du RGPD)
- droit à la portabilité (article III.20 du RGPD)
- droit d'opposition (article III.21 du RGPD)
- droit de ne pas faire l'objet d'un profilage (article III.22 du RGPD)

Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande à l'adresse postale : Mairie, 1 route de Grand-Oriol, 38710 Cornillon-en-Trièves, ou en écrivant à rgpd@cornillon-en-trieves.fr. Toute demande d'exercice d'un droit doit être accompagnée d'une copie de justificatif d'identité en cours de validité pour nous permettre de nous assurer que la demande formulée émane bien du légitime titulaire des données concernées. Vous pouvez également vous adresser à l'autorité de contrôle compétente (CNIL) pour présenter la réclamation que vous jugez appropriée.